

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 19 OCTOBRE 2020, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est également présent monsieur Alain Cousson, ing., directeur général et greffier adjoint.

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 octobre 2020 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2020-10-306**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En remplaçant le titre des points 4.3 et 4.4 par le suivant :

- 4.3 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2019
- 4.4 Avis de motion – Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2019

En remplaçant le titre du point 5.2 par le suivant :

- 5.2 Position du conseil municipal : Abandon du Règlement d'emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d'Otterburn Park

En ajoutant le point suivant :

- 6.11 Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs à la Société culturelle de la Pointe-Valaine Inc.

En remplaçant le titre du point 9.4 par le suivant :

- 9.4 Approbation – Description de tâches – Chargé de projet – Poste-cadre (mandat 24 mois)

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Première période de questions
  - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2020
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 septembre 2020
  - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sport, loisir et culture dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 30 septembre 2020
4. Avis de motion
  - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 468 établissant un Programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine réutilisables et de produits d'incontinence réutilisables
  - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 468 établissant un Programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine réutilisables et de produits d'incontinence réutilisables
  - 4.3 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 385-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2019
  - 4.4 Avis de motion – Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 385-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2019
  - 4.5 Avis de motion – Règlement numéro 456-2 modifiant le règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin d'abroger l'article 10b), de remplacer l'article 10c) et à l'annexe b, d'abroger les articles 4.4 et 4.5 et de remplacer l'article 4.7 paragraphe 1
5. Réglementation
  - 5.1 Adoption du Règlement numéro 434-2 modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier les dispositions concernant les certificats d'autorisation d'usage
  - 5.2 Position du conseil municipal : Règlement d'emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d'Otterburn Park
  - 5.3 Adoption du projet de règlement numéro 456-2 modifiant le Règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin d'abroger l'article 10b), de remplacer l'article 10c) et à l'annexe b, d'abroger les articles 4.4 et 4.5 et de remplacer l'article 4.7 paragraphe 1
  - 5.4 Résolution fixant la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 456-2
  - 5.5 Adoption du Règlement numéro 399-25-2 remplaçant l'article 5.8 du Règlement numéro 399-25 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2020

## 6. Administration générale

- 6.1 Fondation de la faune du Québec – Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié – Annulation de la résolution portant le numéro 2020-01-010
- 6.2 Fondation de la faune du Québec – Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié – Autorisation de signature
- 6.3 Modification à la convention collective des employés cols blancs – Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature
- 6.4 Embauche d'un inspecteur municipal – Service de l'urbanisme
- 6.5 Prolongation du contrat de travail du directeur général – Monsieur Alain Cousson, ing., MBA – Processus d'embauche d'un directeur général
- 6.6 Approbation de la grille de rémunération des employés temporaires non syndiqués
- 6.7 Disposition d'équipements – Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 6.8 Fin de mandat d'un administrateur provisoire de la Société culturelle de Pointe-Valaine inc. – Remerciements
- 6.9 Fin de mandat - Comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park et comité consultatif en sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park - Remerciements
- 6.10 Rues Maureen et la Violette – Accès

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 15 septembre au 13 octobre 2020
- 7.2 Report – Ordonnance de vente pour non-paiement de taxes 2018, 2019 et 2020

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 163, rue Helen
- 8.2 Cession de terrain à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel – Lot numéro 6 398 844
- 8.3 Acquisition du lot numéro 6 323 463
- 8.4 Conclusion d'une entente de travaux municipaux avec un promoteur : Le Patriote 2020 Inc. – Autorisation de signature

## 9. Travaux publics

- 9.1 Services professionnels en ingénierie – Travaux de réhabilitation sur la rue du Prince-Edward – Adjudication du contrat
- 9.2 Octroi du contrat – Isolation de la toiture du garage municipal – Annulation de la résolution portant le numéro 2020-09-294
- 9.3 Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites – Autorisation de signature
- 9.4 Approbation – Description de tâches – Chargé de projet – Poste-cadre

- 9.5 Modification à la convention collective des employés cols-bleus – Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature
- 9.6 Déneigement et déglçage des trottoirs sur le chemin des Patriotes et la rue des Oeillets, à Otterburn Park – Saisons hivernales 2020, 2021 et 2022 – Acceptation de la soumission de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – Autorisation de signature
- 9.7 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie - Plan de gestion des débordements – Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Comité des jeunes Riverains
  - 10.2 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – La Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu
  - 10.3 Service du loisir et de la culture – Embauche de surveillants d'activités
  - 10.4 Adhésion à une demande collective de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
  - 10.5 Achat d'un logiciel informatique – Service du loisir et de la culture
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la première période de questions, les questions suivantes :

**Monsieur Jean-François Beaulieu Cession de parc – Boisé des Perdrix**

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Monsieur le maire Denis Parent**

- Conseil d'administration - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), le 22 septembre 2020;
- Séance préparatoire du Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 1<sup>er</sup> octobre 2020;
- Visioconférence avec monsieur Yves-François Blanchet, député de Beloeil-Chambly, dans le cadre du dossier TELUS, le 2 octobre 2020;

- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 8 octobre 2020;
- Conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le 15 octobre 2020.

#### **Monsieur Louis Côté**

- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu, le 15 octobre 2020.

#### **Monsieur Jacques Portelance**

- Webinaire de l'Union des municipalités du Québec avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal et l'UQAM, le sujet : Comprendre, implanter et évaluer les projets de rues conviviales, le 22 septembre 2020;
- Corvée citoyenne de nettoyage des sentiers entre le Centre Marcel Lacoste et la rivière Richelieu et remerciement particulier à messieurs Henri Gazeau et Francis Beauregard pour leur grande participation active, le 26 septembre 2020;
- Rencontre sur le terrain avec les employés d'Arbre Évolution pour la plantation d'arbres arbustes et vivaces dans nos parcs, les 5 et 6 octobre 2020;
- Comité consultatif en environnement : annulation du comité à la dernière minute par manque de quorum, le 1<sup>er</sup> octobre 2020;
- Rencontre avec la directrice de l'Office Municipal d'Habitation concernant les vérifications des dépenses du mois et le processus de prise en charge par la MRC, le 2 octobre 2020;
- Rencontre du comité consultatif en sécurité municipale, le 6 octobre 2020;
- Démission au Conseil de ma présidence des comités consultatifs en environnement et en sécurité municipale de la Ville, le 13 octobre 2020.

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS**

#### **RÉSOLUTION 2020-10-307**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2020**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2020, tel que rédigé.

#### **RÉSOLUTION 2020-10-308**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 OCTOBRE 2020**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2020, tel que rédigé.

#### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 septembre 2020.

## DÉPÔT

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN SPORT, LOISIR ET CULTURE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2020

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif en sport, loisir et culture dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 30 septembre 2020.

#### AVIS DE MOTION

## RÉSOLUTION 2020-10-309

### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 468 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'INCONTINENCE RÉUTILISABLES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 468 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine réutilisables et de produits d'incontinence réutilisables.

L'objet de ce Règlement vise à promouvoir et à favoriser l'acquisition de produits hygiéniques féminins réutilisables par les citoyennes de la Ville et de produits d'incontinence réutilisables par les citoyens de la Ville en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent, payable à un demandeur, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

## AVIS DE MOTION

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 468 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'INCONTINENCE RÉUTILISABLES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 468 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène féminine réutilisables et de produits d'incontinence réutilisables.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 15 octobre 2020.

## RÉSOLUTION 2020-10-310

### PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25 DÉCRETANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le conseiller Louis Côté, présente et dépose le projet de Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2020.

L'objet de ce Règlement est de modifier le Règlement numéro 383-25 afin de prévoir, dans le cas d'une propriété dont le code d'utilisation est 1000 et qui comporte une partie non résidentielle représentée par une classe non résidentielle inscrite dans sa fiche au rôle d'évaluation, que l'ajout d'un second local, le cas échéant, ne donne pas lieu à l'imposition en 2019 d'un tarif au titre de la gestion des matières recyclables, organiques, résiduelles, de l'assainissement des eaux, de la fourniture en eau pour celui-ci et de modifier l'unité de mesure de la tarification reliée à un compteur d'eau.

## AVIS DE MOTION

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-25 DÉCRETANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2019

Monsieur le conseiller Louis Côté, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 383-25-2 modifiant le Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2019.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 15 octobre 2020.

## **AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D’OTTERBURN PARK AFIN D’ABROGER L’ARTICLE 10B), DE REMPLACER L’ARTICLE 10C) ET À L’ANNEXE B, D’ABROGER LES ARTICLES 4.4 ET 4.5 ET DE REMPLACER L’ARTICLE 4.7 PARAGRAPHE 1**

Monsieur le conseiller Louis Côté donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 456-2 modifiant le règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d’Otterburn Park afin d’abroger l’article 10b), de remplacer l’article 10c) et à l’annexe B, d’abroger les articles 4.4 et 4.5 et de remplacer l’article 4.7 paragraphe 1.

L’objet de ce Règlement est d’amender le Règlement numéro 456 afin d’exiger notamment du requérant, un dépôt en argent ou par chèque certifié, d’une valeur au moins égale à six pour cent (6 %) de l’estimé du coût des travaux municipaux par la firme d’ingénieurs-conseils, de ne pas exiger de cautionnement d’exécution de l’entrepreneur chargé d’exécuter les travaux et de ne pas exiger de cautionnement de paiement de la main-d’œuvre et des matériaux fournis par l’entrepreneur chargé d’exécuter les travaux compte tenu que ces obligations incombent au requérant.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 15 octobre 2020.

#### **RÈGLEMENTATION**

##### **Note de la séance :**

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire a fait mention à l’assistance de l’objet et de la portée du Règlement numéro 434-2.*

## **RÉSOLUTION 2020-10-311**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L’ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES CERTIFICATS D’AUTORISATION D’USAGE**

**CONSIDÉRANT** qu’un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2020;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 20 août 2020 et une copie du Règlement le 17 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l’objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que le projet de Règlement a fait l’objet d’une consultation écrite du 23 septembre au 8 octobre 2020 et ne contient aucune disposition susceptible d’approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 434-2, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2020-10-312**

**POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : ABANDON DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-454 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 495 835 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR PLUSIEURS RUES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2020, le Règlement d'emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement des infrastructures routières locales, afin de financer en partie les travaux à réaliser soit, divers travaux de pavage majeur sur les rues de Tadoussac, Florence, des Cigales, des Cailles, Toulouse, Balmoral, François, du Père-Racine et sur une partie des rues Bousquet et des Grives;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu le 8 septembre 2020, la confirmation du ministère des Transports à l'effet que la demande d'aide financière est refusée;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne veut pas exécuter ou faire exécuter ces travaux sans aide financière en provenance du gouvernement et pour un montant qui lui est suffisant;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 24 septembre 2020 approuvant le Règlement d'emprunt E-454;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal abandonne les procédures d'adoption du Règlement d'emprunt numéro E-454 décrétant une dépense de 1 495 835 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de pavage sur plusieurs rues de la Ville d'Otterburn Park;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 456-2.*

**RÉSOLUTION  
2020-10-313**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 456 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 10B), DE REMPLACER L'ARTICLE 10C) ET À L'ANNEXE B, D'ABROGER LES ARTICLES 4.4 ET 4.5 ET DE REMPLACER L'ARTICLE 4.7 PARAGRAPHE 1**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 octobre 2020 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 15 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

**CONSIDÉRANT** que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**CONSIDÉRANT** que sera fixée la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent

Règlement et que ce Règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de Règlement numéro 456-2, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2020-10-314**

**RÉSOLUTION FIXANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2**

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du projet de Règlement suivant, à savoir :

- Projet de Règlement numéro 456-2 modifiant le Règlement numéro 456 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park afin d'abroger l'article 10b), de remplacer l'article 10c) et à l'annexe B, d'abroger les articles 4.4 et 4.5 et de remplacer l'article 4.7 paragraphe 1

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée (ou de la consultation écrite, le cas échéant) ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir à la greffière ou au greffier adjoint de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal délègue à la greffière, ou en son absence au greffier adjoint, le pouvoir de fixer la consultation écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent Règlement.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 399-25-2.*

**RÉSOLUTION  
2020-10-315**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25-2 REMPLAÇANT L'ARTICLE 5.8 DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES  
SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 septembre 2020 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement et du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

**CONSIDÉRANT** que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal adopte le Règlement numéro 399-25-2, tel que rédigé.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION  
2020-10-316**

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION ET À LA  
GESTION D’UN FONDS DÉDIÉ – ANNULATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO  
2020-01-010**

**CONSIDÉRANT** que la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, a créé un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adhéré à ce Fonds et doit signer l’entente relative à la création et à la gestion d’un fonds dédié;

**CONSIDÉRANT** qu’à cet égard, le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020, la résolution portant le numéro 2020-01-010 autorisant la signature de l’entente relative à la création et à la gestion d’un Fonds dédié auprès de la Fondation de la faune du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Fondation de la faune du Québec a soumis à la Ville, une nouvelle entente comportant plusieurs modifications par rapport à l’entente présentée et acceptée par le conseil municipal le 20 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances et trésorier dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la résolution portant le numéro 2020-01-010 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020 soit rescindée.

**RÉSOLUTION  
2020-10-317**

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION ET À LA  
GESTION D’UN FONDS DÉDIÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, a créé un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a adhéré à ce Fonds et doit signer l’entente relative à la création et à la gestion d’un fonds dédié;

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Fondation de la faune du Québec a soumis à la Ville, une nouvelle entente relative à la création et à la gestion d’un fonds dédié;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des finances et trésorier dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l’entente relative à la création et à la gestion d’un fonds dédié soumis le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**RÉSOLUTION 2020-10-318**      **MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS – ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des employés cols blancs;

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le Syndicat veulent modifier l'horaire de travail de l'inspectrice municipale permanente afin que celui-ci soit, à compter du 10 janvier 2021, du dimanche au mercredi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le jeudi de 7h45 à 12h, conformément à l'horaire 3 de l'annexe B de la convention collective;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer les conditions de travail relatives à ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une telle entente pour modifier ladite convention collective;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville et le Syndicat consentent à modifier la convention collective telle que mentionnée précédemment et conformément à la lettre d'entente intervenue entre les parties;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et la directrice du Service de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION 2020-10-319**      **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL – SERVICE DE L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** les besoins en ressources humaines du Service de l'urbanisme dans le cadre des projets de développements domiciliaires de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** le conseil municipal autorise le processus d'embauche d'un nouvel inspecteur municipal.

**RÉSOLUTION 2020-10-320**      **PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – MONSIEUR ALAIN COUSSON, ING., MBA – PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la Ville de nommer un fonctionnaire qui occupe le poste de directeur général;

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur général est actuellement comblé par monsieur Alain Cousson, ing., MBA et ce, depuis le 19 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Cousson se termine le 21 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** les nombreux dossiers actuellement en cours;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Cousson a reçu mandat du conseil municipal pour débiter le processus de sélection de directeur général;

**CONSIDÉRANT** la période de confinement national pour le mois d'octobre et une anticipation pour les mois de novembre et décembre 2020, le concours débutera dès le 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Cousson assurera le processus de sélection du poste de directeur général avec le comité de sélection formé d'élus, ainsi qu'un coaching dès le début d'emploi à la Ville pour une période de 4 à 6 semaines;

**CONSIDÉRANT** que le concours cheminera dans un processus accéléré, la nomination du candidat est anticipée pour la séance du conseil municipal du 19 avril 2021 et une entrée en fonction le ou vers le 17 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** l'échéancier du processus de sélection de directeur général, le contrat de travail de monsieur Cousson se terminera au plus tard, le 2 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Cousson demeurera disponible comme consultant, selon les besoins de la Ville, selon un tarif horaire de 100 \$, toutes taxes incluses, à compter du 3 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de nommer monsieur Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire des employés-cadres attitrés à ces postes et de l'autoriser à signer les chèques, effets négociables et ordres de paiements pendant ces périodes.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville prolonge le contrat de travail de monsieur Alain Cousson, ing. MBA jusqu'au plus tard, le 2 juillet 2021;

**QUE** la Ville reconduise la nomination de monsieur Alain Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire des employés-cadres à ces postes, et ce, jusqu'au plus tard le 2 juillet 2021;

**QUE** la Ville reconduise également le traitement et les conditions générales de travail de monsieur Alain Cousson, conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre signés le 19 avril 2017;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions de travail soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Administration – salaire régulier;

**QUE** le processus de sélection de directeur général débute dès le 11 janvier 2021.

#### **RÉSOLUTION 2020-10-321**

#### **APPROBATION DE LA GRILLE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES NON SYNDIQUÉS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal approuve la grille de rémunération des employés temporaires non syndiqués de la Ville d'Otterburn Park et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION 2020-10-322**

#### **DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS – CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une demande de l'école orientante l'Impact afin d'obtenir à titre de don, le réfrigérateur et le congélateur qui se trouvent au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 13 octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

**QUE** le conseil municipal offre à titre gratuit, le réfrigérateur usagé et le congélateur usagé qui se trouvent au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine à l'école orientante l'Impact.

**RÉSOLUTION  
2020-10-323**

**FIN DE MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE LA SOCIÉTÉ CULTURELLE DE  
POINTE-VALAINE INC. – REMERCIEMENTS**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal remercie monsieur Guy Dubé de son apport au conseil d'administration provisoire, à titre d'administrateur, et à la fondation de la Société culturelle de Pointe-Valaine inc.

**RÉSOLUTION  
2020-10-324**

**FIN DE MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK ET COMITÉ CONSULTATIF EN SÉCURITÉ MUNICIPALE DANS LA  
VILLE D'OTTERBURN PARK - REMERCIEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Jacques Portelance, conseiller municipal, a remis sa démission le 13 octobre 2020 à titre de président des comités consultatifs en environnement et en sécurité municipale dans la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a décidé pour le moment de ne pas nommer de président à ces deux comités;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal remercie monsieur Jacques Portelance, de son apport au sein de ces comités.

**RÉSOLUTION  
2020-10-325**

**RUES MAUREEN ET LA VIOLETTE – ACCÈS**

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Jacques Portelance demande le vote.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Messieurs les conseillers Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin.*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Messieurs les conseillers Mario Borduas et Jacques Portelance.*

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a constaté que la rue Maureen à Mont-Saint-Hilaire a été barrée à l'aide de pots de fleurs en béton à l'été 2020 par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que cette situation oblige les automobilistes de la Ville d'Otterburn Park à faire un grand détour;

**CONSIDÉRANT** que depuis, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté la résolution portant le numéro 2020-298 statuant sur la fermeture de l'accès à la rue Maureen via la rue de la Violette et installée une barrière pour empêcher l'accès;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park se doit de réitérer sa demande auprès de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin que soient enlevés les obstacles sur la rue Maureen pour permettre l'accès à cette rue via la rue de la Violette;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d’Otterburn Park se dit est favorable à ce que la Ville de Mont-Saint-Hilaire mette de nouveau en place des mesures de limitation de vitesse sur la rue Maureen si elle le juge pertinent;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d’Otterburn Park considère que la limite de vitesse de ce secteur n’est pas enjeu, les automobilistes respectant la limite fixée;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d’Otterburn Park est d’avis que le maintien de la fermeture de l’accès entre les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d’Otterburn Park est une mesure sévère pénalisant les automobilistes;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :**

**QUE** le conseil municipal demande à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de décréter l’ouverture de l’accès reliant les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d’Otterburn Park sur la rue Maureen;

**QU’**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**RÉSOLUTION  
2020-10-326**

**NOMINATION DE TROIS (3) NOUVEAUX ADMINISTRATEURS À LA SOCIÉTÉ CULTURELLE DE LA POINTE-VALAINE INC.**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale de la Société culturelle de la Pointe-Valaine Inc., madame Isabelle Vermette a publié un appel de candidature pour trois (3) postes;

**CONSIDÉRANT** que les qualifications recherchées des postes d’administrateurs de la Société culturelle de la Pointe-Valaine Inc. étaient dûment spécifiées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Louis Côté, administrateur, de procéder aux nominations de mesdames Andrée Garon, Denise Séguin et Yolande Dallaire comme administratrices pour les trois (3) postes vacants;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal nomme madame Andrée Garon, madame Denise Séguin et madame Yolande Dallaire à titre d’administratrices de la Société culturelle de la Pointe-Valaine Inc.

**FINANCES**

**RÉSOLUTION  
2020-10-327**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 15 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier soumet le registre des déboursés à l’approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**D’APPROUVER** les déboursés pour la période du 15 septembre au 13 octobre 2020 tels que ci-après :

**Déboursés déjà versés :**

Chèques n <sup>os</sup> 19346 à 19390	97 150,87 \$
Liste des prélèvements n <sup>os</sup> 5466 à 5502	42 336,79 \$
Liste des dépôts directs n <sup>os</sup> 502014 à 502031	585 911,21 \$
Paies	246 609,40 \$

**Déboursés à venir :**

Chèques n<sup>os</sup> 19391 à 19418 313 276, 24 \$

Liste des dépôts directs n<sup>os</sup> 502032 à 502072 74 574,89 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 1 359 859,40 \$

**RÉSOLUTION  
2020-10-328**

**REPORT – ORDONNANCE DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2018, 2019 ET 2020**

**CONSIDÉRANT** la résolution portant le numéro 2020-09-285 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020 afin d'ordonner la vente pour non-paiement de taxes 2018, 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT** l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 prévoyant qu'aucune vente à l'enchère publique d'un immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires ne doit avoir lieu;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal reporte la vente à l'enchère publique des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires à une date ultérieure, qui sera fixée par l'adoption d'une résolution lorsque l'interdiction de tenir une telle vente sera levée.

**DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**RÉSOLUTION  
2020-10-329**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 163, RUE HELEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à faire autoriser l'agrandissement d'une habitation d'un étage et la modification du revêtement extérieur pour l'uniformiser;

**CONSIDÉRANT** que les matériaux pour les murs extérieurs seront le déclin de bois de couleur « Loup gris », la toiture sera en bardeau d'asphalte noir et les portes et fenêtres de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** que de nouveaux plans ont été fournis et que ceux-ci apportent une meilleure présentation du dossier;

**CONSIDÉRANT** que des changements ont été apportés, entre autres, à la marquise et que son traitement s'agence mieux à l'architecture du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que le pavage de l'aire de stationnement se prolonge jusqu'au mur de l'agrandissement et que cette juxtaposition diminue la qualité du projet;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'agrandissement du bâtiment est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00043-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à l'ajout d'une bande végétalisée de 1 mètre de profondeur entre le pavage de l'aire de stationnement et le mur avant du bâtiment.

**RÉSOLUTION  
2020-10-330**

**CESSION DE TERRAIN À DES FINS DE PARC, DE TERRAIN DE JEUX OU POUR LE  
MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – LOT NUMÉRO 6 398 844**

**CONSIDÉRANT** que selon le Règlement du lotissement numéro 432, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit s'engager par écrit à céder à la Ville, à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, une superficie de terrain égalant dix pour cent (10 %) du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou l'agrandissement de parcs ou de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;

**CONSIDÉRANT** que le conseil peut exiger du propriétaire, au lieu de cette superficie de terrain, le paiement d'une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan ou un amalgame des deux;

**CONSIDÉRANT** que ce plan inclut un terrain d'une superficie de 5 684,3 mètres carrés en vue d'être cédé à la Ville à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel. La superficie totale cédée à la Ville est de 24 % (10 +14 %);

**CONSIDÉRANT** que cet espace renferme une aire boisée et que la conservation de cet espace naturel est pertinente dans le cadre des orientations du plan d'urbanisme et du PMAD;

**CONSIDÉRANT** que cette superficie est contiguë à l'espace connu sous le nom de « boisé des perdrix » et permettrait d'agrandir cet espace vert public;

**CONSIDÉRANT** que ce terrain offre un lien avec le parc « Verger-Tétreault »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2020-00044-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal accepte le lot numéro 6 398 844 à titre de cession à des fins de parc, de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, le tout tel qu'illustré sur le plan de cadastre parcellaire préparé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 sous le numéro 17301 de ses minutes.

**RÉSOLUTION  
2020-10-331**

**ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 6 323 463**

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Jacques Portelance demande le vote.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *Messieurs les conseillers Louis Côté, Jean-Marc-Fortin, Alexandre Dubé-Poirier et Mario Borduas.*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Monsieur le conseiller Jacques Portelance.*

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition du lot numéro 6 323 463 permettrait à la Ville d'y intégrer des aménagements publics utiles à la communauté;

**CONSIDÉRANT** qu'une négociation a déjà été effectuée avec le propriétaire du lot numéro 6 323 463, et celui-ci est disposé à vendre ledit lot pour une somme de 200 027,51 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation de la valeur marchande a été effectuée par Alain Dubé d'Évimbec ltée pour le lot numéro 6 323 463 et que le prix de vente apparaît justifié;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :**

**QUE** la Ville autorise l'acquisition du lot numéro 6 323 463 pour la somme de 200 027,51\$, financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant, plus une somme de 5 000 \$ pour couvrir les dépenses relatives à la transaction, et ce, dans un délai approximatif de 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution;

**QUE** la Ville mandate Me Josée Larrivière, notaire, afin de préparer l'acte notarié d'acquisition du lot numéro 6 323 463;

**QUE** la Ville autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, tout document permettant l'acquisition du lot numéro 6 323 463;

**QUE** la Ville abandonne les procédures reliées à l'imposition de l'avis de réserve foncière autorisées par la résolution portant le numéro 2020-08-252.

**RÉSOLUTION  
2020-10-332**

**CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC UN PROMOTEUR : LE PATRIOTE 2020 INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville d'Otterburn Park a adopté un règlement municipal portant sur les ententes avec les promoteurs relativement aux travaux municipaux afin d'établir les procédures et les exigences nécessaires pour s'assurer de la bonne exécution des travaux d'infrastructures qui seront cédées à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement établit la procédure que toute personne, morale ou physique, doit suivre lors du dépôt d'une demande de prolongation des services publics dans tous les secteurs de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Le Patriote 2020 inc. désire procéder à des travaux d'infrastructures, dont le prolongement de services publics sur les rues à construire, soit les lots numéros 6 397 842, 6 397 845, 6 397 810, 6 397 851 et 6 397 799;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** la Ville autorise les travaux d'infrastructures par l'entreprise Le Patriote 2020 inc. sous réserve de la conclusion de l'entente obligatoire prévue par voie de règlement municipal établissant les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et au respect des conditions qui y sont stipulées;

**QUE** la Ville autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint, à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION  
2020-10-333**

**SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA RUE DU PRINCE-EDWARD – ADJUDICATION DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation des plans et devis

et surveillance de chantier pour les travaux sur une partie de la rue du Prince-Edward prévus en 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, trois soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions ont été analysées suivant le système de pondération mis en place conformément à la Loi et communiqué aux soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** que deux soumissionnaires se sont qualifiés, avec le résultat intérimaire suivant :

Soumissionnaires	Pointage intérimaire
Shellex Groupe conseil	72,64/100
Groupe conseil Génipur inc.	72,64/100

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de la Loi, tout soumissionnaire, pour se qualifier, doit obtenir un pointage intérimaire d'au moins 70;

**CONSIDÉRANT** que le pointage final des soumissionnaires a par la suite été déterminé conformément à la Loi, selon la formule mathématique suivante :

$$\left[ \frac{(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000}{\text{Prix de la soumission}} \right]$$

**CONSIDÉRANT** que les soumissionnaires ont soumis les prix suivants, taxes applicables incluses, à savoir :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes applicables
Shellex Groupe conseil	242 367,30 \$
Groupe conseil Génipur inc.	313 421,85 \$

**CONSIDÉRANT** que le pointage final obtenu par les soumissionnaires est le suivant :

Soumissionnaires	Pointage final
Shellex Groupe conseil	5,06
Groupe conseil Génipur inc.	3,91

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal adjuge à la firme Shellex Groupe Conseil, le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier dans le cadre des travaux sur une partie de la rue du Prince-Edward prévus en 2021, au montant de 242 367,30 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2020-31-APP et la soumission de cette firme;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 59-110-00-000 Excédent de fonctionnement non affecté.

**RÉSOLUTION  
2020-10-334**

**OCTROI DU CONTRAT – ISOLATION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL –  
ANNULATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2020-09-294**

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a demandé des prix à des fournisseurs dans le cadre des travaux de remplacement de l'isolation de la toiture du garage municipal;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020, la résolution portant le numéro 2020-09-294 octroyant le contrat d'isolation de la toiture du garage municipal à l'entreprise Isolation Majeau et Frère;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Isolation Majeau et Frère n'a plus la disponibilité requise pour effectuer cesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a fait des recherches et trouvé un entrepreneur disponible pour un coût semblable;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville adjuge le contrat de remplacement de l'isolation de la toiture du garage municipal à Isolation M.B. au montant de 51 175,37 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément à l'offre de services déposée à la Ville par cette entreprise et datée du 30 septembre 2020;

**QUE** la résolution portant le numéro 2020-09-294 adoptée à la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020 soit rescindée;

**QUE** cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement au montant de 52 000 \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION  
2020-10-335**

**PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) –  
SOUS-VOLET 1.1 – RENOUELEMENT DE CONDUITES – AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 26 août 2019, la résolution portant le numéro 2019-08-228 demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une aide financière dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (ci-après FIMEAU);

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la confirmation de son admissibilité à une aide financière pour le renouvellement de conduites et à cet égard, la Ville doit signer le protocole d'entente FIMEAU et en autoriser la signature par le maire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente FIMEAU avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du sous-volet 1.1, renouvellement de conduites, le tout tel que plus amplement décrit à la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 19 mai 2020.

**RÉSOLUTION  
2020-10-336**

**APPROBATION – DESCRIPTION DE TÂCHES – CHARGÉ DE PROJET – POSTE-CADRE  
(MANDAT 24 MOIS)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plusieurs chantiers en cours et à venir et l'embauche d'un chargé de projet au Service des travaux publics permettra un suivi technique et administratif important pour la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur et l'intensité des travaux dans le secteur des Patriotes, la construction de la nouvelle école, l'aménagement du ruisseau et les espaces verts, il est nécessaire d'avoir une assistance technique de qualité pour 24 mois. De plus, les coûts du chargé de projets seront assurés par les promoteurs du projet Le Patriote dans le cadre des protocoles d'ententes (entente relative à des travaux municipaux)

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal autorise la création du poste-cadre – chargé de projet pour un contrat de 2 ans et approuve la description de tâches conformément au document intitulé *Description de fonctions - Chargé(e) de projet en ingénierie*.

**RÉSOLUTION  
2020-10-337**

**MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS-BLEUS –  
ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES  
UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) – AUTORISATION  
DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des employés cols-bleus;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'affichage du poste de responsable des patinoires et de la santé et sécurité au travail pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 3 avril 2021, la Ville veut le combler en nommant Madame Audrey Potvin;

**CONSIDÉRANT** que la nécessité de fixer les conditions de travail relatives à ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une telle entente pour modifier ladite convention collective;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 13 octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville et le Syndicat consentent à modifier la convention collective telle que mentionnée précédemment et conformément à la susdite recommandation et à la lettre d'entente intervenue entre les parties;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et le directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-141 Patinoire – salaire.

**RÉSOLUTION  
2020-10-338**

**DENEIGEMENT ET DEGLAÇAGE DES TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES ET LA RUE DES OEILLET, A OTTERBURN PARK – SAISONS HIVERNALES 2020, 2021 ET 2022 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 13 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accepte la soumission de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'effet de procéder au déneigement et au déglacage des trottoirs sur le chemin des Patriotes et la rue des Œillets, à Otterburn Park, au cours des trois (3) prochaines saisons hivernales, pour un prix évalué de 2 946,82 \$, taxes applicables incluses, pour la saison hivernale 2020-2021, montant qui sera rajusté conformément à la procédure plus amplement décrite à la susdite recommandation pour chacune des deux (2) autres saisons;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park puisse mettre fin à l'entente en transmettant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire un écrit avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année;

**QU'**une entente intermunicipale soit conclue à cet effet et que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ladite entente;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-330-00-443 Déneigement – contrat de neige.

**RÉSOLUTION  
2020-10-339**

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS – VILLES DE MONT-SAINT-HILAIRE ET D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que les villes d'Otterburn Park et de Mont-Saint-Hilaire ont effectué un appel d'offres public conjoint pour les services professionnels dans le cadre de la réalisation des plans de gestion des débordements;

**CONSIDÉRANT** la grille d'évaluation qualitative utilisée et publiée dans le document d'appel d'offres ING19-E02-A01;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des soumissions a été effectuée par un comité de sélection dûment formé à cette fin;

**CONSIDÉRANT** que le pointage intérimaire, le prix et le pointage final obtenu par les soumissionnaires sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Rang</b>
Tetra Tech	74.75	175 720,55\$	7.10	1
Lasalle	78.5	265 534,76\$	4.85	2

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 13 octobre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

**QUE** le conseil municipal approuve la grille d'évaluation qualitative de l'appel d'offres ING19-E02-A01;

**QUE** le conseil municipal adjuge le contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre de la réalisation des plans de gestion des débordements

à la firme Tetra Tech. pour un montant de 92 068,55 \$, taxes applicables incluses, le tout conformément à l'appel d'offres ING19-E02-A01 et la soumission de cette firme.

**QUE** le mandat détaillé est prévu à l'appel d'offres (24 651 \$ en provision), taxes applicables incluses;

**QUE** cet achat soit financé par une affectation supplémentaire de l'Excédent de fonctionnement non affecté au montant de 17 100 \$ en sus de l'affectation déjà autorisée par la résolution portant le numéro 2020-07-225.

#### **FAMILLE, CULTURE ET LOISIR**

#### **RÉSOLUTION 2020-10-340**

#### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – COMITÉ DES JEUNES RIVERAINS**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par le Comité des jeunes Riverains;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme vise à permettre aux jeunes de pratiquer le hockey;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance au Comité des jeunes Riverains en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme local C, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

#### **RÉSOLUTION 2020-10-341**

#### **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – LA MAISON DE LA FAMILLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance municipale à titre d'organisme déposée par la Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la mission de cet organisme consiste à offrir du soutien et des outils aux parents et aux proches aidants afin de leur permettre de mieux exercer leur rôle et d'améliorer la qualité de vie de leur famille, indépendamment de leur statut social, de leur revenu ou de leur origine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 septembre 2020;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville accorde la reconnaissance à la Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu en lui attribuant le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme Régional, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2020-10-342**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – EMPAUCHE DE SURVEILLANTS D’ACTIVITÉS**

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu d’embaucher des surveillants d’activités;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur aux loisirs du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 octobre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville embauche temporairement madame Darlene Mulligan et monsieur Louis-Philippe Bedford à titre de surveillants d’activités, du 14 septembre 2020 à la fin de l’année scolaire 2021;

**QUE** les conditions de travail de madame Mulligan et de monsieur Bedford soient fixées conformément à la recommandation ci-dessus mentionnée.

**RÉSOLUTION  
2020-10-343**

**ADHÉSION À UNE DEMANDE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS**

**CONSIDÉRANT** que le vieillissement de la population québécoise est une préoccupation importante, puisqu’il aura des répercussions directes sur divers aspects de la gouvernance locale au cours de prochaines années;

**CONSIDÉRANT** qu’il est souhaitable d’offrir un milieu de vie convenable et inclusif aux aîné(e)s résidant sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (ci-après MRC) afin d’encourager leur participation active au sein de la communauté;

**CONSIDÉRANT** que le Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offre un soutien d’accompagnement ainsi que de l’aide financière grâce au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (ci-après MADA) afin de soutenir les municipalités et les municipalités régionales de comté qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d’action en faveur des aîné(e)s;

**CONSIDÉRANT** que ce Programme de soutien se divise en deux (2) volets, soit :

- Volet 1 – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d’action en faveur des aîné(e)s;
- Volet 2 – Soutien à la mise en œuvre de plans d’action en faveur des aîné(e)s;

**CONSIDÉRANT** que certains enjeux transversaux gagneraient à être traités régionalement par l’entremise de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que pour qu’une MRC soit admissible au Volet 1 du Programme, elle doit coordonner un regroupement d’au moins cinq (5) municipalités ou représenter une proportion minimale de vingt-cinq pour cent (25 %) de celles qui sont comprises sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que, de ce fait, au moins quatre (4) municipalités du territoire de la MRC doivent adhérer au regroupement afin que soit présentée, par la MRC, une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre de ce Programme;

**CONSIDÉRANT** que chacune de ces municipalités doit avoir sa propre politique des aîné(e)s assortie d’un plan d’action qui en découle;

**CONSIDÉRANT** qu’il y a plusieurs avantages à réaliser une demande collective en lien avec une MRC, car elle permet :

- d'établir une concertation entre toutes les municipalités;
- de donner un soutien aux municipalités avec moins de ressources;
- d'identifier les enjeux et les actions nécessaires qui touchent l'ensemble du territoire;
- de faciliter les liens avec les acteurs des milieux régionaux et provinciaux;
- de s'assurer d'avoir une vision globale du territoire pour permettre de faire les liens avec les comités locaux;
- d'avoir accès au Volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui est un soutien dans la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aîné(e)s du territoire;
- de verser une contribution financière moins grande que les municipalités qui réalisent une démarche individuelle.

**CONSIDÉRANT** que la MRC jouera un rôle de coordination dans la réalisation des travaux d'une démarche MADA;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité doit nommer un(e) élu(e) responsable du dossier « Aînés »;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur aux loisirs du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 25 septembre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park s'engage à participer et adhère au projet pour réaliser une politique et un plan d'action pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu en faveur des aîné(e)s et s'engage à mettre à jour sa politique et son plan d'action local Municipalité amie des aînés;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park autorise le dépôt, par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, d'une demande de soutien financier sur une base collective dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés – Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aîné(e)s (Volet 1);

**QUE** le conseil nomme la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, organisme responsable du projet;

**QUE** le conseil autorise que les travaux soient réalisés sous la coordination de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Louis Côté, conseiller municipal, responsable du dossier « Aînés ».

**RÉSOLUTION  
2020-10-344**

**ACHAT D'UN LOGICIEL INFORMATIQUE – SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT** que le Service du loisir et de la culture de la Ville travaille avec différents logiciels de loisirs et souhaite les regrouper pour en faciliter la gestion;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, le logiciel Sport-Plus satisfait les besoins dudit service;

**CONSIDÉRANT** que les tarifs du logiciel Sport-plus sont de 1000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du coordonnateur aux loisirs du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 24 septembre 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville remplace le logiciel présentement utilisé par le Service du loisir et de la culture par l'acquisition du logiciel Sport-Plus;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-414 - honoraires informatiques.

**ENVIRONNEMENT**

**SÉCURITÉ AUX CITOYENS**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la première période de questions, les questions suivantes :

<b>Madame Severine Leclerc</b>	<b>Travaux sur la rue Côté – Date de fin des travaux</b>
<b>Monsieur Martin Savaria</b>	<b>Sondage concernant les feux de cour</b>
<b>Monsieur Stéphane Demers</b>	<b>Projet d'agrandissement de résidence pour aménager un commerce</b>

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2020-10-345**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h03.

---

Denis Parent  
**Maire**

---

Alain Cousson, ing.  
**Directeur général et greffier adjoint**